



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouvelle-Calédonie

Assemblée de la
Province Nord

B.P. 41 – 98860 – KONÉ

Téléphone : 47-72.39
Télécopie : 47-71.35

COMMUNIQUE

Suite au passage du cyclone COOK, les services de la Direction du Développement Economique de la province Nord en lien avec l'APICAN mettent en place des procédures de déclaration des sinistres agricoles.

Une procédure spécifique concerne notamment les sinistrés non assurés à la caisse d'assurances mutuelles agricoles (CAMA).

Ces derniers devront se faire connaître auprès des mairies en remplissant un formulaire spécifique.

La mairie est le guichet unique pour le retrait et le dépôt de ces formulaires appelés « Hors CAMA ».

Le délai de retour des formulaires auprès des mairies est fixé au vendredi 05 mai 2017.

Le directeur de la direction du développement
Économique et de l'environnement

Dominique LEVY